" COP 21, les Charentais s'engagent!"

publié le 11/06/2019

Le collège de Segonzac, lauréat d'un concours sur l'Aménagement du territoire

Descriptif :

Le collège de Segonzac, lauréat d'un concours sur l'Aménagement du territoire.

A l'initiative de l'école Sciences Po Lille, du Conseil départemental de la Charente, du Rectorat de Poitiers et du Centre Universitaire de la Charente, **un concours de géographie** a été organisé, à l'attention des élèves de 3ème des collèges du département dont le thème était l'**Aménagement du territoire**.

Ce concours s'inscrit dans le Programme d'Etudes Intégrées de Sciences Po Lille dont les objectifs sont les suivants :

- Stimuler l'ambition des élèves vers des études de haut niveau
- Améliorer les compétences rales des élèves
- Valoriser les élèves et leur établissement

Il a aussi pour objectif d'approfondir un sujet du programme scolaire, d'accroître l'autonomie de l'élève par la recherche documentaire et le travail en groupe, de développer la pratique de l'anglais et de permettre l'acquisition de compétences scolaires.

> 10 élèves volontaires du collège de Font-Belle encadré par M. Olivier Rigault, ont travaillé sur le thème de l'Aménagement du territoire en tentant de concilier les objectifs de la COP 21 avec l'aménagement territorial du département de la Charente.

Durant toute l'année scolaire, un dossier a été monté en partenariat avec des élus et des entreprises , et un diaporama de présentation réalisé.

Les élèves ont élaboré différentes propositions :

- en matière de biodiversité : reboisement d'un friche, végétalisation d'une place, d'un rond-point, d'un parking ,
- en matière d'énergie : pose de lampadaires photovoltaïques, de panneaux photovoltaïques .

Mais ils ont aussi agit concrètement en réalisant notamment un inventaire des arbres et des haies de leur territoire avec le CETEF, ou en conduisant une réflexion aux côtés des viticulteurs sur la Haute Valeur Environnementale.

Le 23 mai dernier, les élèves des différents collèges participants, ont réalisé une soutenance devant un jury composé d'un membre de Sciences-Po, la vice-présidente du Conseil départemental de la Charente, la Présidente de l'université de Charente et un inspecteur de l'Education nationale.

Le collège Font-Belle de Segonzac est lauréat de ce concours, aussi le Conseil départemental lui a remis un prix de 1000 euros.

Télécharger le dossier réalisé :

COP 21, les Charentais s'engagent! (PDF de 2.8 Mo)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.